

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 986

17 avril 2012

SOMMAIRE

AltaFund Invest III S.à r.l.	47324	Immo Gest Consult	47298
AltaFund Invest II S.à r.l.	47324	Kanako S.A., SPF	47304
AltaFund Invest I S.à r.l.	47321	L.01 Laurus	47282
AltaFund Invest IV S.à r.l.	47327	Laline S.A., SPF	47301
AltaFund Invest V S.à r.l.	47328	Leader International E-Solutions	47298
Aquarelle Etoile II S.A.	47316	LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à r.l.	47310
Arnsberg S.à r.l.	47306	Majac S.à r.l.	47298
Association des parents de personnes at- teintes d'autisme de Luxembourg	47318	Majac S.à r.l.	47317
B28 Beat Weight s.à r.l.	47306	Merlin Entertainments S.à r.l.	47299
Belgrave Capital Luxembourg S.A.	47317	M.S. Stainless Luxembourg S.A.	47315
Cadogan London City S.à r.l.	47295	M.S. Stainless Luxembourg S.A.	47301
Cam Invest S.à r.l.	47306	NC ² Luxembourg S.à r.l.	47318
CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l.	47316	NC ² Luxembourg S.à r.l.	47283
CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l.	47286	niuVitis S.à r.l.	47293
Codemalux S.A.	47328	Noble Holding International S.à r.l.	47327
Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l.	47307	Nord Est Investment Partners S.A.	47283
CSC Computer Sciences International S.à r.l.	47312	Office Park Findel Exupéry S.A.	47303
DanceSport Fédération Luxembourg	47327	Patrimoine Marmotte S.A.	47322
Fédération Luxembourgeoise de Danse pour Amateurs	47327	Provid	47322
Frontier Driller Asset Management Limi- ted Liability Company Luxembourg Branch	47309	Reinhold Singapore S.A.	47325
GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie	47282	Revlux S.A.	47286
Global Focus S.A.	47304	S.01 Euro-Business	47300
GS 8 S.à r.l.	47296	S.03 LONGWY «Les Thermes»	47300
IAC International Aeronautic Consulting S.A.	47316	Saint Guy Immo S.à r.l.	47324
Igloo JV Holding S.à r.l.	47286	Screw Holding Company S.A.	47303
		W.01 "Les Galaxies"	47303
		Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	47305
		Whitestone Corporation S.A.	47318

L.01 Laurus, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 92.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 9 mars 2012.
Référence de publication: 2012030473/10.
(120039791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 13.076.

L'an deux mil douze, le sixième jour de mars.
Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° l'associée commanditée: la société à responsabilité limitée GENERAL TECHNIC S.à r.l., avec siège social à L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12.694, ici représentée par ses deux gérants Monsieur Marc-François DAUBENFELD, juriste, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster et Monsieur Tom KIEFFER, ingénieur diplômé, demeurant à L-5740 Filsdorf, Uespelter Wee avec pouvoir d'engager ladite société par leur signature conjointe;

2° les associés commanditaires:

a) Monsieur Roger GREIVELDINGER, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 18 novembre 1931, demeurant à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, ici représenté par Monsieur Marc-François DAUBENFELD, nommé sous 2° b), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

b) Monsieur Marc-François DAUBENFELD, juriste, né à Luxembourg, le 19 mars 1978, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster;

c) Monsieur Tom KIEFFER, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 30 novembre 1974, demeurant à L-5740 Filsdorf, Uespelter Wee.

La procuration citée ci-avant, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit:

- Les comparants sub 1° et 2° a à c déclarent être les seuls associés de la société «GENERAL TECHNIC S.A.R.L. et Cie», société en commandite simple avec siège social à L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 13.076, constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe GLAESENER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 juin 1975, publié au Mémorial C numéro 184 du 2 octobre 1975, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 16 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 570 du 17 mars 2010.

- Monsieur Marc-François Daubenfeld, prénommé sous 2° (b) déclare avoir cédé à la société GENERAL TECHNIC S.à r.l., prénommée sous 1°, mille deux cents (1.200) parts de la Société aux termes d'un contrat de cession de parts sous seing privé en date du 18 janvier 2012 au prix fixé entre les parties hors la comptabilité du notaire.

- Monsieur Tom Kieffer, prénommé sous 2° (c), déclare céder à la société GENERAL TECHNIC S.à r.l., prénommée sous 1°, mille deux cents (1.200) parts de la Société aux termes d'un contrat de cession de parts sous seing privé en date du 18 janvier 2012 au prix fixé entre les parties hors la comptabilité du notaire.

- Ensuite Monsieur Roger Greiveldinger, prénommé sous 2° (a), déclare céder à la société GENERAL TECHNIC S.à r.l., prénommée sous 1°, mille deux cents (1.200) parts de la Société aux termes d'un contrat de cession de parts sous seing privé en date du 18 janvier 2012 au prix fixé entre les parties hors la comptabilité du notaire.

Ensuite et pour autant que de besoin, la société GENERAL TECHNIC S.à r.l., prénommée sous 1°, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, ici représentée comme dit ci-avant, a déclaré accepter les prédites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil. Ceci exposé, les comparants 1° et 2° a à c agissant en qualité de seuls associés de la Société, on prit les résolutions suivantes:

Première résolution

En résumé des prédites cessions, les associés déclarent que la répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

- GENERAL TECHNIC S.à r.l., préqualifiée sous 1°, trois mille six cent quatre-vingt parts 3.680 parts
- Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommé sous 2° b), mille neuf cent vingt parts 1.920 parts

- Monsieur Roger GREIVELDINGER, prénommé sous 2° a), huit cents parts	800 parts
- Monsieur Tom KIEFFER, prénommé sous 2° c), mille six cents parts	1.600 parts
Total: huit mille parts	8.000 parts

Deuxième résolution

En conséquence de l'attribution de parts prédécrite, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), il est divisé en huit mille (8.000) parts de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc-François Daubenfeld, Tom Kieffer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10508. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030406/68.

(120039911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

NC² Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030517/10.

(120039897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of January.

In Luxembourg, 17, rue Beaumont, at 11.30 a.m..

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., established in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg number B 78754, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on November 6, 2000, published in the Mémorial C number 16 of January 10, 2001, amended several times and the last time by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on June 20, 2008, published in the Mémorial C number 1711 of July 7, 2008,

having a share capital of one hundred thousand nine hundred and ninety-six euros (100,996.-EUR) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value and of sixty nine thousand nine hundred ninety-six (69,996) Class B shares with no nominal value.

The meeting is presided by Mrs Sophie ERK, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Antonio FERNANDES, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Dissolution and liquidation of the company.
- 2.- Appointment of a liquidator and determination of its powers.

II. That all the existing shares are registered and therefore all the shareholders have been convened by registered letter in accordance with the last paragraph of article 70 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

III. The shareholders represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

IV. As appears from the said attendance list, all the thirty one thousand (31,000) Class A shares and forty-five thousand four hundred and ninety-seven (45,497) Class B of the one hundred thousand nine hundred and ninety-six (100,996) shares in circulation, all with voting right, are represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The public limited company (société anonyme) ELDEK S.A., having its registered office in L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg number B 160814.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

A Luxembourg, 17, rue Beaumont, à 11.30 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 78754, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 16 en date du 10 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et en dernier lieu par acte de Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1711 du 7 juillet 2008,

ayant un capital social de cent mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (100.996,-EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A sans valeur nominale et par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe B sans valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que toutes les actions qui existent sont nominatives et dès lors tous les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que la présente assemblée, réunissant toutes les trente et un mille (31.000) actions de la Classe A et quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (45.497) actions de la Classe B des cent mille neuf cent quatre-vingt-seize (100.996) actions émises, toutes avec droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme ELDEK S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg numéro B 160814.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2012. Relation GRE/2012/352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 09 mars 2012.

Référence de publication: 2012030520/122.

(120039837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Revlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 155.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030585/10.

(120039597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.351.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 mars 2012

L'associé unique de la Société a décidé en date du 14 mars 2012 comme suit:

- de réorganiser la composition du conseil de gérance de la Société afin d'avoir au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B dans le conseil de gérance de la Société et (ii) de nommer un membre du conseil de gérance en tant que président (le «Président»);

- de nommer M. Marino Gudmundsson, né le 8 octobre 1966 à Reykjavik, Islande, résidant professionnellement au Borgartun 26, 105 Reykjavik, Islande, en tant que Président du conseil de gérance et Gérant «A» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Pall Olafsson, né le 26 juillet 1978 à Reykjavik, Islande, résidant professionnellement au 43-44 New Bond Street, Londres, W1S 2SA, Royaume-Uni, en tant que Gérant «A» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Godfrey Abel, en tant que Gérant «B» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Ramon van Heusden, en tant que Gérant «B» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Marino Gudmundsson, Président du conseil de gérance et Gérant «A»

- Pall Olafsson, Gérant «A»;

- Ramon van Heusden, Gérant «B»;

- Godfrey Abel, Gérant «B».

Luxembourg, le 14 Mars 2012.

Référence de publication: 2012032808/29.

(120043086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Igloo JV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 167.283.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of February,
Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AMREF 2 IGLOO S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 163 978,

here represented by Mrs. Sylvie LEXA, Legal & Compliance Officer, with professional address at 6A, route de Trèves, L – 2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on February 27, 2012.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, form part of the same group of entities as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of IGLOO JV HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand-Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by AMREF 2 IGLOO S. à r.l., prenamed in its capacity as stated above.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Resolutions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Antoine Lam-Chok, Chief Financial Officer, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Mr. Daniel Bendavid, Executive Director, residing professionally at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom;

- Mr. Geoffroy t'Serstevens, Jurist, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the party appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMREF 2 IGLOO S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 978,

ici représentée par Madame Sylvie LEXA, Legal & Compliance Officer, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L – 2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2012 à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, "la Société", qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui font partie, directement ou indirectement, du même groupe d'entités que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de IGLOO JV HOLDING S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social – Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

AMREF 2 IGLOO S. à r.l., précitée et agissant en sa qualité comme indiquée ci-dessus, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cent euros (EUR 1.100).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves,

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Antoine Lam-Chok, CFO, résidant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

- Monsieur Daniel Bendavid, Directeur exécutif, résidant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande-Bretagne;

- Monsieur Geoffroy t'Serstevens, Juriste, résidant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 mars 2012. LAC / 2012 / 9641. Reçu 75.-

Le Receveur ff (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029905/361.

(120038908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

niuVitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.323.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le cinquième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Monsieur Jean-Claude WELTER, architecte diplômé, né à Luxembourg le 27 mars 1972, demeurant L-6834 Biver, 3, Millescheck; et

BINB S. à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, avec siège social à L-6858 Muenschecker, 5, op de Bëschelt, RCS Luxembourg B numéro166490,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Maurice BLEY, employé privé, né à Luxembourg le 20 mars 1970, demeurant à L-6858 Mueschecker, 5, op de Bëschelt.

Lesquelles parties comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de niuVitis S.à r.l.

Lorsque qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Grevenmacher.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités consultatives et 1 d'assistance ainsi que toutes prestations dans le domaine énergétique, consultations énergétiques, le calcul et la certification de la performance énergétique des bâtiments, ainsi que toutes prestations y associées, connexes ou complémentaires.

D'une façon générale, elle peut faire toutes les opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes les transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société niuVitis s.à r.l. s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600, EUR), représenté par trois cents parts (300) parts sociales de quarante-deux euros (42,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime donné en assemblée générale des associés.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès d'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si un des associés n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année..

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 14. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2012.

Souscription et Libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par les associés Monsieur Jean-Claude Welter et BINB S. à r.l., préqualifiés comme suit:

BINB S. à r.l.,	cent cinquante (150) parts sociales.
Jean-Claude Welter,	<u>cent cinquante (150) parts sociales.</u>
TOTAL	trois cents (300) parts sociales

Les associés déclarent que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Jean-Claude Welter, préqualifié, architecte diplômé, né à Luxembourg le 27 mars 1972, demeurant L-6834 Biwer, 3, Millescheck est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
2. Monsieur Maurice Bley, préqualifié, employé privé, né à Luxembourg le 20 mars 1970, demeurant à L-6858 Muen-schecker, 5, op de Bëschelt est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants..
4. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-6793 Grevenmacher, n° 26, route de Trèves.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Claude Welter, Maurice Bley, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10507. Reçu 75, EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030248/125.

(120039886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Cadogan London City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.084.

1) Pursuant to a resolution of the Company's sole shareholder dated February 22, 2012, Mr Ely Michel Ruimy has resigned from his function of manager of the Company with effect as of February 22, 2012;

2) The sole shareholder has decided to appoint Mr. Geoffroy t'Serstevens, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as manager of the Company with effect as of February 22, 2012 and for an undetermined period in replacement of Mr. Ely Michel Ruimy and;

3) For your information, please also note that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, London.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

1) Suite à une résolution de l'actionnaire unique de la Société datée du 22 février 2012, il résulte que M. Ely Michel Ruimy a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 22 février 2012.

2) L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Geoffroy t'Serstevens, résident professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de la Société avec effet au 22 février 2012 et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Ely Michel Ruimy et;

3) Veuillez également noter que M. Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement à 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012032800/23.

(120043176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

GS 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 159.634.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the first of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

GS 8 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.629, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Principal"),

represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "GS 8 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.634, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 14 March 2011 received by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1316 dated 17 June 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended until now.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by two million shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GS 8 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.629, (le «Mandant»);

ici représentée par Mme Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «GS 8 S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.634, constituée le 14 mars 2011 selon un acte passé pardevant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1316 en date du 17 juin 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille US Dollars (20.000.- USD), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime US Dollars (0.01 USD) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10364. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030419/101.

(120039862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

**Immo Gest Consult, Société Anonyme,
(anc. Leader International E-Solutions).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Peltzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 octobre 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012030715/14.

(120039753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Majac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 26A2.

R.C.S. Luxembourg B 67.182.

L'an deux mil onze, le onze novembre

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1 - Monsieur Géry MALOU, né à Louvain (B), le 20 novembre 1953, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, Le Misseau, 13,

2 - Madame Marie-Christine DE JACQUIER DE ROSEE, née à Aartrijke (B), le 12 août 1954, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, Le Misseau, 13,

représentée par Monsieur Gery MALOU aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 11 novembre 2011 à Grez-Doiceau et annexée ne varietur à la présente minute; lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société «MAJAC S.à r.l.» a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 67 du 04 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés:

* aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 décembre 2000, publiée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 656 du 21 août 2001,

* aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 27 juin 2011, publiée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2346 du 1^{er} octobre 2011,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 67.182,

- qu'elle a un capital de septante-cinq mille euros (75.000.-€) divisé en trois cents (300) parts sociales de deux cent cinquante euros (250 EUR) chacune, entièrement libéré,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «MAJAC S.à r.l.» avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite, les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-9645 Derenbach, Maison 26A2, et de modifier l'article 2 - alinéa 1^{er} - des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wintrange. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Malou, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 novembre 2011 - WIL/2011/899 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 9 décembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012030732/47.

(120039748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.718,45.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

Transferts de parts

En date du 22 juin 2011, les associés de la Société ont approuvé les transferts de parts suivants:

Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P. a transféré la totalité des 8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A1, 8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A2, 8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A3, 8.745.949 Parts Sociales Ordinaires A4 et 8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A5 qu'elle détenait dans la Société à:

- Blackstone Merlin Holdings Limited, une exempted company with limited liability, constituée et régie selon les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à l'adresse suivante: Walker House, 87 Mary Street, KY1-9005 Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands.

Merlin Entertainments Share Plan Nominee Limited a transféré 206.525 Parts Sociales Ordinaires A1, 206.525 Parts Sociales Ordinaires A2, 206.525 Parts Sociales Ordinaires A3, 206.525 Parts Sociales Ordinaires A4 et 206.525, Parts Sociales Ordinaires A5, 3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B1, 3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B2, 3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B3, 3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B4 et 3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B5 qu'elle détenait dans la Société à:

- Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B159.756

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Lancelot Holdings S.à r.l.	7.669.148 Parts Sociales Ordinaires A1
	7.669.148 Parts Sociales Ordinaires A2
	7.669.148 Parts Sociales Ordinaires A3
	7.669.148 Parts Sociales Ordinaires A4
	7.669.148 Parts Sociales Ordinaires A5
Blackstone Capital Partners (Cayman) IV-A L.P.	137.943 Parts Sociales Ordinaires A1
	137.943 Parts Sociales Ordinaires A2
	137.943 Parts Sociales Ordinaires A3
	137.943 Parts Sociales Ordinaires A4
	137.943 Parts Sociales Ordinaires A5
Blackstone Merlin Holdings Limited	8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A1
	8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A2
	8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A3
	8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A4
	8.754.949 Parts Sociales Ordinaires A5
Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) IV-A L.P.	387.326 Parts Sociales Ordinaires A1
	387.326 Parts Sociales Ordinaires A2
	387.326 Parts Sociales Ordinaires A3
	387.326 Parts Sociales Ordinaires A4

	387.326 Parts Sociales Ordinaires A5
Blackstone Participation Partnership (Cayman) IV L.P.	31.143 Parts Sociales Ordinaires A1
	31.143 Parts Sociales Ordinaires A2
	31.143 Parts Sociales Ordinaires A3
	31.143 Parts Sociales Ordinaires A4
	31.143 Parts Sociales Ordinaires A5
Kirkbi A/S	9.885.831 Parts Sociales Ordinaires A1
	9.885.831 Parts Sociales Ordinaires A2
	9.885.831 Parts Sociales Ordinaires A3
	9.885.831 Parts Sociales Ordinaires A4
	9.885.831 Parts Sociales Ordinaires A5
Merlin Entertainments Share Plan Nominee Limited	181.504 Parts Sociales Ordinaires A1
	181.504 Parts Sociales Ordinaires A2
	181.504 Parts Sociales Ordinaires A3
	181.504 Parts Sociales Ordinaires A4
	181.504 Parts Sociales Ordinaires A5
	150.000 Parts Sociales Ordinaires B1
	150.000 Parts Sociales Ordinaires B2
	150.000 Parts Sociales Ordinaires B3
	150.000 Parts Sociales Ordinaires B4
	150.000 Parts Sociales Ordinaires B5
Merlin Entertainments Management Company S.à r.l.	206.525 Parts Sociales Ordinaires A1
	206.525 Parts Sociales Ordinaires A2
	206.525 Parts Sociales Ordinaires A3
	206.525 Parts Sociales Ordinaires A4
	206.525 Parts Sociales Ordinaires A5
	3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B1
	3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B2
	3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B3
	3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B4
	3.850.000 Parts Sociales Ordinaires B5

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Merlin Entertainments S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2012030493/78.

(120039627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

S.01 Euro-Business, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 71.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030590/10.

(120039794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

S.03 LONGWY «Les Thermes», Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 92.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030591/10.

(120039866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Laline S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.748.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 mars 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 13 mars 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 13 mars 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Pour LALINE S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012032960/24.

(120043378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

M.S. Stainless Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9681 Roullingen, 2-3, Reimerwee.
R.C.S. Luxembourg B 57.640.

Im Jahre zweitausendelf, den zwölften Dezember

Vor dem handelnden Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz,

kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft M.S. Stainless Luxembourg SA, mit Sitz in L-9681 Roullingen, 2-3 Reimerwee, zusammen, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B0057640.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 18. Dezember 1996, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 175 vom 9. April 1997.

Die Statuten wurden mehrfach abgeändert.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.25 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jan Piet BLOK, wohnhaft in Marnixstraat 46, NL-8913GX Leeuwarden.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär und Stimmzähler Herrn Marcel BORMANN, Verwalter, wohnhaft in Wiltz, 103 rue des Rochers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den handelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft M.S. Stainless Luxembourg SA sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den handelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigelegt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1. Die Anpassung der Satzungen um der Tatsache Rechnung zu tragen, dass das Gesellschaftskapital von einem einzigen Aktionär gehalten wird.

2. Feststellung der Auflösung des Verwaltungsrates.

3. Ernennung eines neuen Verwalters und geschäftsführenden Direktors.

«Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Wortlaut der Satzung der Gesellschaft entsprechend der gegenwärtigen Aufteilung des Kapitals wie folgt abzuändern.

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat.

Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Geschäftspartner umfasst, kann die Gesellschaft von nur einem Verwalter geführt werden. Sobald die Hauptversammlung die Existenz von mehr als einem Geschäftspartner feststellt, muss man einen aus mindestens drei Mitgliedern zusammengesetzten Verwaltungsrat nennen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder kann eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Wenn eine juristische Person zum Verwalter ernannt wird, ist diese verpflichtet, einen ständigen Vertreter zu ernennen, der mit der Ausführung dieser Aufgabe im Namen und im Auftrag der juristischen Person beauftragt wurde. Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und setzt sich derselben zivilrechtlichen Haftung aus, wie wenn er diese Aufgabe in eigenem Namen und auf eigene Rechnung ausübte, unbeschadet der mit der juristischen Person solidarischen Verantwortung, die er vertritt. Diese kann ihren Vertreter nur widerrufen, indem man gleichzeitig seinen Nachfolger ernennt.

Art. 7. Der einzige Verwalter übt die Tätigkeit aus, die dem Verwaltungsrat übertragen ist.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, das zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter können ihre Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 12. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft wahlweise durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, die gemeinsam zeichnungsberechtigt sind, oder durch den alleinigen Verwalter vertreten.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Art. 14. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitestgehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten.

Wenn die Gesellschaft von einem einzigen Geschäftspartner gebildet wird, übt letzterer die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung der Aktionäre übertragen wurden.

Art. 19. Absatz 3. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, Können der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter Zwischdividenden ausschütten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt die Auflösung des Verwaltungsrates fest..

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Jan Piet Blok Geboren am 28. März 1946 in Leeuwarden, NL, wohnhaft in Marnixstraat 46, NL-8913GX Leeuwarden, zum alleinigen Verwalter und geschäftsführenden Direktor zu ernennen. Sein Mandat läuft auf der Hauptversammlung des Jahres 2017 aus.

Gemäß den Satzungen verpflichtet Herr BLOK die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 15.50 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1000.- EUR

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Blok, M. Bormann, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 décembre 2011 - WIL/2011/982 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Einschreibung im Gesellschafts und Handelsregister.

Wiltz, den 6. Januar 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012030729/105.

(120039745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Screw Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030604/10.

(120039732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

W.01 "Les Galaxies", Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 103.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030654/10.

(120039790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Office Park Findel Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.200.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Monsieur Hans-Peter MAIER, administrateur et administrateur délégué
2. Monsieur le Dr Hanns MAIER, administrateur et administrateur délégué
3. SOMACO S.A, administrateur.

Est nommé commissaire aux compte:

- AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Hans-Peter MAIER ou Monsieur le Dr Hanns MAIER, Luxembourg, le 13 mars 2012.

Pour extrait conforme
OFFICE PARK FINDEL EXUPERY SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Signature

Référence de publication: 2012033041/23.

(120043070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Global Focus S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 47.193.

Messieurs les Actionnaires

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission d'administrateur de la société anonyme GLOBAL FOCUS SA enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B-47.193, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Jean Bernard ZEIMET.

Référence de publication: 2012032906/11.

(120043353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Kanako S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.623.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KANAKO SA, SPF, avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156623, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2730 du 13 décembre 2010 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 15 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2742 du 10 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nora Kacem, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) au montant d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées;

2.- Souscription des nouvelles actions et libération par les trois actionnaires de la Société en espèces au prorata de leur participation dans la Société.

3.- Modification subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel d'UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) au montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les 2.500 actions sont souscrites par les trois seuls actionnaires actuels de la Société représentés par Mademoiselle Nora Kacem, précitée, en vertu de trois procurations données sous seing privé comme indiqué ci-avant, au prorata de leur participation dans la Société soit pour l'un 40% à savoir 1.000 actions nouvelles et pour les deux autres 30% à savoir 750 nouvelles actions chacun, et sont libérées intégralement en espèces de sorte que le montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 §1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée. Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Nora Kacem, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 février 2012. LAC/2012/9252. Reçu 75, EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030470/77.

(120039910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030657/10.

(120039874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

B28 Beat Weight s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.227.

—
EXTRAIT

Acceptation de cession de parts sociales passées sous seing privé comme suit:

Avec effet au 27 février 2012, 25 parts sociales ont été cédées par Monsieur Grégory Martin, demeurant à 48, allée de la Libération, F-57100 Thionville, né le 25 mars 1975 à Moyeuve Grande (France) à la société Le Comptoir Luxembourgeois de l'Automobil S.A. ayant son siège social à 408, rue de Longwy, L-4830 Rodange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.980.

A la suite de cette cessions de parts, le capital social de la société B28 Beat Weight S.à r.l., s'élevant à 12.500, représenté par cent parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 EUR chacune, est désormais détenu comme suit:

Monsieur Grégory Martin	25 parts
Le Comptoir Luxembourgeois de l'Automobile S.A.	75 parts
Total	100 parts

Toutes les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Mandataire

Référence de publication: 2012032789/21.

(120043230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Arnsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.100.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associé unique de la Société prise en date du 16 mars 2012, que:

- M. Claude SCHMITZ, M. Guy HORNICK et M. Luc HANSEN ont été révoqués avec effet immédiat de leur mandat de gérant.

- M. Stéphane Weyders, né le 02 janvier 1972 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle aux 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été nommé en date du 16 mars 2012 pour une durée indéterminée, en tant que gérant unique de la Société.

- le siège social de la Société a été transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012032757/20.

(120043365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Cam Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.651.

- Constituée suivant acte reçu par Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 55 du 15 janvier 2004.

- Statuts modifiés en dernier lieu par devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 78 du 27 janvier 2005.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "Roosevelt 15 Holding S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 77966, tenue en date du 15 décembre 2010, que, sa dénomination sociale a été changée en "Roosevelt 15 SPF S.A."

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Pour la société CAM INVEST S.à r.l.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2012032801/18.

(120043521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 1.953.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.990.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of February;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

CREDIT SUISSE AG, a company incorporated under the laws of Switzerland with registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland, with registration number CH-020.3.923.549-1 ("CS AG"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Zürich on 24 February 2012, said proxy was signed ne varietur by the proxy-holder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

CREDIT SUISSE SPECIALISED FINANCE (SOUTH AFRICA) (PROPRIETARY) LIMITED, a company with limited liability incorporated in accordance with the laws of the Republic of South Africa with registration number 2010/018676/07 whose principal office is situated at 54, Weirda Road, Building 3, Inanda Greens, 2nd Floor, 2196 Sandton, Johannesburg, South Africa ("CSSF"),

represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in South Africa on 24 February 2012, said proxy was signed ne varietur by the proxy-holder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

CS AG and CSSF being the shareholders of Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142990, incorporated pursuant to a deed recorded by the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on November 10th, 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 879 on December 2nd, 2008 (the "Company"),

declared holding all the 2,814,854 shares, representing the entirety of the share capital of the Company, and requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to approve (i) the reduction of the share capital of the Company, effective as of 24 February 2012, by the cancellation of five hundred thousand (500,000) Class A208 PESCOs with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.-) each, so as to bring the share capital from its current amount of two million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and fifty-four South African Rand (ZAR 2,814,854) to the amount of two million three hundred and fourteen thousand eight hundred and fifty-four South African Rand (ZAR 2,314,854); and (ii) the cancellation of three hundred sixty-one thousand and seven hundred and fifty-four (361,754) Class A1001 PESCOs with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.-) each, so as to bring the share capital from its intermediate amount of two million three hundred and fourteen thousand eight hundred and fifty-four South African Rand (ZAR 2,314,854) to the amount of one million nine hundred and fifty-three thousand one hundred South African Rand (ZAR 1,953,100).

Second resolution

The shareholders resolved to change the share capital of the Company and to amend clause 5.2 of the articles of association as follows, effective as of 24 February 2012:

" 5.2. The share capital is fixed at one million nine hundred and fifty-three thousand one hundred South African Rand (ZAR 1,953,100), divided into one hundred (100) Ordinary Shares, five hundred thousand (500 000) B Preference Shares, each with a par value of one South African Rand (ZAR 1) and the following classes of PESCOs with an aggregate amount of one million four hundred and fifty-three thousand South African Rand (1,453,000):

- i. five hundred thousand (500 000) Class A206 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1);
- ii. two hundred thirty-eight thousand (238 000) Class A209 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
- iii. three hundred fifteen thousand (315 000) Class A1001 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each; and

iv. four hundred thousand (400 000) Class A901 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each.”

Valuation and Costs

The share capital is estimated at EUR 191,599.11 (exchange rate on 24 February 2012: ZAR 1.= EUR 0.0981).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenzwölf, den vierundzwanzigsten Tag des Monats Februar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

CREDIT SUISSE AG, eine nach schweizerischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Paradeplatz 8, 8001 Zürich, Schweiz, eingetragen unter CH020.3.923.549-1("CS AG"),

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Zürich 24 Februar 2012, die von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde um zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden, und

CREDIT SUISSE SPECIALISED FINANCE (SOUTH AFRICA) (PROPRIETARY) LIMITED, eine nach südafrikanischem Recht gegründete, beschränkt haftende Gesellschaft (company with limited liability), eingetragen unter 2010/018676/07 mit Sitz in 54, Weirda Road, Building 3, Inanda Greens, 2nd Floor, 2196 Sandton, Johannesburg, Südafrika ("CSSF"),

vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, vorgenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Südafrika am 24 Februar 2012, die von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde um zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden; und

CS AG und CSSF als Gesellschafter der Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. einer société à responsabilité limitée (eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechtes mit Sitz in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 142990, gegründet nach einer Urkunde von Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. November 2008 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2879 vom 2. Dezember 2008 ("Gesellschaft"),

erklären, dass sie alle 2.814.854 Anteile halten, die das gesamte Kapital der Gesellschaft ausmachen, und ersuchen den Notar um folgende Beurkundungen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, (i) das Kapital der Gesellschaft mit Wirkung zum 24. Februar 2012, von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen achthundertvierzehntausend achthundertvierundfünfzig Südafrikanische Rands (2.814.854 ZAR) auf zwei Millionen dreihundertvierzehntausend achthundertvierundfünfzig Südafrikanische Rand (ZAR 2.314.854), durch die Annullierung von fünfhunderttausend (500.000) PESCs der Klasse A208 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1.-) und (ii) die Annullierung von dreihunderteinundsechzig siebenhundertvierundfünfzig (361,754) A1001 PESCs um das Interim Kapital der Gesellschaft von zwei Millionen dreihundertvierzehntausend achthundertvierundfünfzig Südafrikanische Rands (2.314.854 ZAR) auf (ZAR 1.953.100) zu reduzieren.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter haben die Änderung des Gesellschaftskapitals und die Änderung der Ziffer 5.2 der Satzung wie folgt beschlossen, mit Wirkung zum 24. Februar 2012:

" **5.2.** Das Kapital beträgt ein Million neunhundertdreiundfünfzigtausend und hundert Südafrikanische Rand (ZAR 1.953.100.-) aufgeteilt in einhundert (100) Stammanteile, fünfhunderttausend (500.000) Vorzugsanteile der Klasse B, mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und in die folgende Klasse PESCs für einen gesamten Betrag von ein Million vierhundertdreiundfünfzigtausend und hundert (1.453.100.-):

i. fünfhunderttausend (500.000) PESCs der Klasse A206 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

- ii. zweihundertachtunddreißigtausend (238.000) PESCs der Klasse A209 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);
- iii. dreihundertfünfzehntausend (315.000) PESCs der Klasse A1001 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);
- iv. vierhunderttausend (400.000) PESCs der Klasse A901 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1). "

Bewertung und Kosten

Das Kapital wird auf EUR 191.599,11 (Umrechnungskurs vom 24. Februar 2012: ZAR 1.-= EUR 0,0981) veranschlagt. Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendeinhundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, die die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2012. LAC/2012/9022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012030317/131.

(120039787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Frontier Driller Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.419.

Extrait des résolutions prises par la société mère en date du 23 février 2012 et relatives à la succursale

Il est décidé de transférer l'adresse de la succursale du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2012,

La démission de Monsieur Christopher Maan en tant que gérant de Classe A de la succursale avec effet au 23 février 2012 est acceptée; et

La démission de Monsieur Robert W. Adriaansen en tant que gérant de Classe A de la succursale avec effet au 23 février 2012 est acceptée.

Monsieur David Dujacquier, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé au poste de gérant de la succursale pour une durée indéterminée avec effet au 23 février 2012.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance sera dès lors composé de:

- David Dujacquier;
- Alan Hay; et
- Alan Duncan.

Il est décidé de modifier la structure actuelle et les pouvoirs de signature du Conseil de Gérance de la succursale, avec pour effet que:

- il est mis fin à la distinction entre les gérants de classe A et les gérants de classe B de la succursale; et
- la succursale est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012032881/28.

(120043053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.605.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of January,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

APPEARED:

LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l. in liquidation, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated January 26, 2012;

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.605, incorporated on 19 December 2002, by a notarial deed drawn up by the undersigned notary and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 147, page 7010 on 12 February 2003. The Articles have been amended for the last time on 13 December 2011 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The agenda of the resolutions was the following:

Agenda

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint AEW Europe S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603, as liquidator of the Company (the "Liquidator").
3. To determine the powers of the Liquidator.
4. Miscellaneous.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, in accordance with article twenty-first of the Articles, to appoint as liquidator of the Company, AEW Europe S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603 (the "Liquidator"), which has accepted this mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

the Liquidator may distribute to the Sole Shareholder an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LOGISITIS II Luxembourg S.à r.l. en liquidation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.606,

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 janvier 2011;

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de LOGISITIS II Finance Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.605, constituée en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné en date de 19 décembre 2002, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 147, page 7010 du 12 Février 2003. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date de 13 décembre 2011, non encore publié au Mémorial.

L'ordre du jour des résolutions était le suivant:

Ordre du jour

1. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.
2. Nommer AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").
3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.
4. Divers.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, conformément à l'article vingt-et-un des Statuts, de nommer comme liquidateur de la Société, AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603 (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer à l'Associé Unique une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connues du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 01 février 2012. Relation: LAC/2012/4937. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2012030484/134.

(120039572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

CSC Computer Sciences International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.952.487.827,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.714.

In the year two thousand and twelve, on the first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CSC Computer Sciences International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, having a share capital of USD 4,955,987,827 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.714 (the Company). The Company was incorporated on 18 November 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2554, page 122573, on 31 December 2009, and its articles of association were amended for the last time on 8 December 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 231, page 11081, on 3 February 2010.

There appeared:

CSC Computer Sciences International Inc., a company incorporated under the laws of the State of Nevada, United States of America, having its registered office at 6100, Neil Road, Suite 540089511 Reno, Nevada, United States of America, and registered with the Trade and Companies Register of the State of Nevada, United States of America, under the number C19123-1995 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 March 2012.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that all the 4,955,987,827 (four billion nine hundred and fifty-five million nine hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company of USD 4,955,987,827 (four billion nine hundred and fifty-five million nine hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollar) are duly represented at the Meeting;

2. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Waiver of the convening notice;

(b) Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 3,500,000 (three million five thousand United States Dollars) from its current amount of USD 4,955,987,827 (four billion nine hundred and fifty-five million nine hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) to USD 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of an aggregate amount of 3,500,000 (three million five hundred thousand) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of USD 3,500,000 (three million five hundred thousand United States Dollars) (the Repurchase Price) corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares;

(c) Subsequent amendment of article 5 of the Articles so as to reflect the amendments referred to under item (b) above;

(d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item (b) above and empowerment and authorization of any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to register, on behalf of the Company, said changes in the share register of the Company; and

(e) Miscellaneous.

III. after deliberation the Sole Shareholder takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 3,500,000 (three million five hundred thousand United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 4,955,987,827 (four billion nine hundred and fifty-five million nine hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollar), represented by 4,955,987,827 (four billion nine hundred and fifty-five million nine hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each to USD 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by the Sole Shareholder for the Repurchase Price, i.e. an aggregate repurchase price of USD 3,500,000 (three million five hundred thousand United States Dollars).

The Sole Shareholder resolves to accept and record the intervention of the Sole Shareholder, represented as stated above, relating to the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price.

The Sole Shareholder declares to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price, with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars), represented by 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) per share each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under third resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1,700.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CSC Computer Sciences International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ayant un capital social de 4.955.987.827 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.714 (la Société). La Société a été constituée le 18 novembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 2554, page 122573 daté du 31 décembre 2009 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, daté du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°231, page 11081 daté du 3 février 2010.

A comparu:

CSC Computer Sciences International Inc., une société régie par le droit de l'état du Nevada, aux Etats-Unis d'Amérique, sise au 6100, Neil Road, Suite 540089511 à Reno, Nevada, aux Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'état du Nevada, aux Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro C19123-1995 (l'Associé Unique),

représenté par Maître Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} mars 2012, et

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 4.955.987.827 (quatre milliards neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 4.955.987.827 USD (quatre milliards neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Renonciation aux formalités de convocation;

(b) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 3.500.000 USD (trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de 4.955.987.827 USD (quatre milliards neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 4.952.487.827 USD (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive d'un nombre total de 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées), pour un montant de rachat total de 3.500.000 USD (trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Rachat) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées;

(c) Modification consécutive de l'article 5. des Statuts afin d'y refléter les modifications adoptées au point (b) ci-dessus;

(d) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (b) ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des changements intervenus ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

(e) Divers.

III. après délibération, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.500.000 USD (trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de 4.955.987.827 USD (quatre milliards neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.955.987.827 (quatre milliards neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 4.952.487.827 USD (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de l'ensemble des Parts Sociales Rachetées détenues par l'Associé Unique pour le Prix de Rachat, soit pour un montant total de 3.500.000 USD (trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus relative au rachat des Parts Sociales Rachetées pour le Prix de Rachat.

L'Associé Unique déclare accepter le rachat des Parts Sociales Rachetées pour le Prix de Rachat, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 4.952.487.827 USD (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.952.487.827 (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, en vertu de sa seule signature et au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des associés de la Société de l'annulation des Parts Sociales Rachetées conformément à la troisième résolution ci-dessus et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 1.700.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2012. Relation: LAC/2012/10059. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030338/181.

(120039823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

M.S. Stainless Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9681 Roullingen, 2-3, Reimerwee.

R.C.S. Luxembourg B 57.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 janvier 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012030730/13.

(120039746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

IAC International Aeronautic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.498.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2012 le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Monsieur Roberto SIGON, né le 14 mai 1938 à Trieste (TS), demeurant à CH-6901 Lugano - Via Longhena 50.

Monsieur Riccardo SIGON, né le 20 novembre 1981 à Lugano (CH), demeurant à CH-6901 Lugano -Via Beltramina 15.

Monsieur Roberto SIGON et Monsieur Riccardo SIGON ont été nommés pour terminer le mandat des Administrateurs démissionnaires Monsieur Gaspare CAVERZASIO et Monsieur Raymond GATTO jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Monsieur Gaspare CAVERZASIO a démissionné en tant qu'Administrateur délégué lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mars 2012.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2012032923/22.

(120043398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Aquarelle Etoile II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.646.

EXTRAIT

Il est par les présentes notifié:

- que l'adresse professionnelle de Mr. Owen Francis LYNCH, Administrateur, est, à compter du 31 janvier 2012, la suivante: Rue Gabriel Lippmann, 36 L-1943 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2012.

Pour la société

AQUARELLE ETOILE II S.A.

Référence de publication: 2012032728/15.

(120043337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 283.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.349.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 mars 2012

L'associé unique de la Société a décidé en date du 14 mars 2012 comme suit:

- de réorganiser la composition du conseil de gérance de la Société afin d'avoir au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B dans le conseil de gérance de la Société et (ii) de nommer un membre du conseil de gérance en tant que président (le «Président»);

- de nommer M. Marino Gudmundsson, né le 8 octobre 1966 à Reykjavik, Islande, résidant professionnellement au Borgartun 26, 105 Reykjavik, Islande, en tant que Président du conseil de gérance et Gérant «A» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Pall Olafsson, né le 26 juillet 1978 à Reykjavik, Islande, résidant professionnellement au 43-44 New Bond Street, Londres, W1S 2SA, Royaume-Uni, en tant que Gérant «A» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Godfrey Abel, en tant que Gérant «B» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Ramon van Heusden, en tant que Gérant «B» de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Marino Gudmundsson, Président du conseil de gérance et Gérant «A»
- Pall Olafsson, Gérant «A»;
- Ramon van Heusden, Gérant «B»;
- Godfrey Abel, Gérant «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Mars 2012.

Référence de publication: 2012032807/30.

(120043088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Belgrave Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.271.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 mars 2012

Le 15 mars 2012, les Actionnaires de Belgrave Capital Luxembourg S.A. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Sante Jannoni, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Mattia Nocera, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Tiziano Brianza, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013;
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers Sàrl, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013;

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012032771/20.

(120043495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Majac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 26A2.

R.C.S. Luxembourg B 67.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz le 9 décembre 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012030733/13.

(120039749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Whitestone Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.633.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est pas domiciliée à notre adresse depuis le 27 février 2012.

Le 6 mars 2012.

SGG S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Dominique Leger / Corinne Bitterlich
Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2012030765/14.

(120039599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

APPAAL, Association des parents de personnes atteintes d'autisme de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 4, rue Aristide Briand.

R.C.S. Luxembourg F 739.

Suite à la réunion du comité, en date du 10.06.2011, nous avons décidés de changer l'adresse de notre siège de 33,bd. Pierre Dupong L- 1430 Luxembourg, vers 4, rue Aristide Briand L-1263 Luxembourg.

Ce changement se fait donc dans l'article 1 de notre statut.

Ancien:

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination Association des parents de personnes atteintes d'autisme de Luxembourg asbl. Elle a son siège à 33 bd. Pierre Dupong L-1430 Luxembourg. Toutefois, sur simple décision du Conseil d'administration, ce siège peut être transféré dans toute autre localité au Grand Duché.

Nouveau:

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination Association des parents de personnes atteintes d'autisme de Luxembourg asbl. 4, rue Aristide Briand L-1263 Luxembourg.

Toutefois, sur simple décision du Conseil d'administration, ce siège peut être transféré dans toute autre localité au Grand Duché.

Concernant le droit de signatures, nous nous référons sur l'article 16 de notre statut.

Art. 16. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature du président et celle d'un membre du conseil d'administration sont nécessaires. Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président. Le conseil d'administration peut décider de l'affiliation de l'association à d'autres organisations conformément à l'article 3.

Luxembourg, le 10.01.2012.

LEISEN-GLESENER Sylvie / TOFFANO-DESTEFANIS Annalisa

Présidente / Vice-présidente

Référence de publication: 2012033206/27.

(120043397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

NC² Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.653.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of March.

In front of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "NC² Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 4A Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148653 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 14 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2141 and dated 2 November 2009.

The meeting is presided by Mrs Michèle SENSIBERGAMI, residing at Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mr Jérôme SCHMIT, residing at Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, NC² Luxembourg Development S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 4A Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148649 (the "Sole Shareholder") duly represented by Ms. Michèle Sensi-Bergami, notary clerk, residing professionally in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 2 February 2012.

The above mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

II.- As it appears from the attendance list, the 20,000 (twenty thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the change of the structure of the board of managers;
3. Approval of the change of the signature powers of the managers;
4. Subsequent amendment of the first, the fourth, the fifth and of the seventh paragraphs of article 12. of the articles of association of the Company in order to reflect the new structure of the board of managers and the signature powers described in resolutions 2. and 3. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is RESOLVED that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges to be sufficiently informed of the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

It is RESOLVED to approve the change of the structure of the board of managers by creating two different classes of managers, hereinafter Class A managers and by Class B managers. As a consequence of change of structure, the current managers of the Company will be, as from now classified as Class A managers.

Third resolution:

It is RESOLVED to approve the change of the signature policy of the managers so that the Company be bound by the joint signature of one Class A manager and of one Class B manager.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend the first, the fourth, the fifth and of the seventh paragraphs of article 12 of the Company's articles of association to read as follows (the other paragraphs of article 12 remaining unchanged):

Art. 12. 1st paragraph. "The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s).

The managers need not be unitholders of the Company. The managers may be removed at any time, with or without cause, by resolution of unitholder(s) holding a majority of votes."

4th paragraph. "The Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager."

5th paragraph. "In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or validly act only if at least a majority of the managers is presented or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented thereto provided that at least one class A manager and one class B manager approved these resolutions."

7th paragraph. “The powers, class, remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about € 1,400.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le sept mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «NC² Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148653, (la «Société») constituée suivant un acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2141 en date du 2 Novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle SENSIBERGAMI, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, NC² Luxembourg Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4A Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148649 (l'«Associé Unique») est dûment représenté par Madame Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 février 2012.

La procuration susmentionnée, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera ci-annexée pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel qu'évoqué plus haut, a demandé au notaire d'acter comme suit:

II.- Il ressort de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) parts sociales nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique confirme avoir été valablement informé à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de la structure du conseil de gérance;
3. Modification des pouvoirs de signature des gérants;
4. Modification des premiers, quatrièmes, cinquièmes et septièmes paragraphes de l'article 12 des statuts de la Société afin qu'ils correspondent à la nouvelle structure du conseil de gérance et des pouvoirs de signature tels que décrits dans les résolutions 2. et 3. ci-dessus; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification de la structure du conseil de gérance en créant deux catégories de gérants, ci-après les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B. En conséquence de ce changement de structure, les gérants actuels de la société seront définis dès maintenant en tant que gérants de Catégorie A.

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification du pouvoir de signature de la Société de sorte que la Société sera désormais engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier, le quatrième, le cinquième et le septième paragraphes de l'article 12 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article 12 restant inchangés):

Art. 12. 1^{er} paragraphe. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérant(s) de Catégorie A et de un ou plusieurs gérant(s) de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.»

4^{ème} paragraphe. «La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.»

5^{ème} paragraphe. «En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés à condition qu'au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B qui approuve ces résolutions»

7^{ème} paragraphe. «Les pouvoirs, catégories et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, ont été évaluées à environ € 1.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Sensi-Bergami, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mars 2012. Relation: EAC/2012/3073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030516/158.

(120039615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

AltaFund Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.455.

L'associé unique de la société AltaFund Invest I S.à r.l. a décidé d'élire Yvon Lauret, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 15 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012032720/12.

(120043002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Patrimoine Marmotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.917.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 5 mars 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012033056/23.

(120042914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Provid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 119.678.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the first of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Sweden "Sekvensa Sverige AB", established and having its registered office in SE-183 56 Täby, Hästskovägen 11 (Sweden), registered with the Swedish companies registration office (Bolagsverket) under the number 556870-1220,

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "PROVID", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 119678, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on September 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 2118 of November 14, 2006;

II. That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (125.-EUR) each;

III. That the Sole Shareholder, in conformity of article 1690 of the "Code Civil", accepts the share transfer of one hundred (100) shares from Mr. Hans JACOBSEN, company director, residing in SE-183 56 Täby, Hästskovägen 11 (Sweden), which occurred on February 13, 2012, by the managers on behalf of the Company;

IV. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

V. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

VI. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly

provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VII. That the Sole Shareholder gives discharge to the managers for the execution of their mandates up to this date;

VIII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

IX. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de Suède "Sekvensa Sverige AB", établie et ayant son siège social à SE-183 56 Täby, Hästskovägen 11 (Suède), inscrite au registre des sociétés suédois (Bolagsverket) sous le numéro 556870-1220,

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'associée unique (l' "Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "PROVID", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119678, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2118 du 14 novembre 2006;

II. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune;

III. Que l'Associé Unique, en conformité de l'article 1690 du Code Civil, accepte le transfert de cent (100) parts sociales de Monsieur Hans JACOBSEN, administrateur de société, demeurant à SE-183 56 Täby, Hästskovägen 11 (Suède), qui a eu lieu en date du 13 février 2012, par les gérants pour le compte de la Société;

IV. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

VI. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VII. Que l'Associé Unique donne décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Que l'Associé Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de toutes autres valeurs seront annulés.

IX. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030571/93.

(120039858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

AltaFund Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.489.

—
L'associé unique de la société AltaFund Invest II S.à r.l. a décidé d'élire Yvon Lauret, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 15 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012032721/12.

(120043001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

AltaFund Invest III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.492.

—
L'associé unique de la société AltaFund Invest III S.à r.l. a décidé d'élire Yvon Lauret, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 15 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012032722/12.

(120043489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Saint Guy Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.337.

—
En date du 8 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 8 mars 2012.

En date du 8 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris note que l'adresse professionnelle des gérants suivants est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce avec effet au 2 janvier 2012:

- Jorge Pérez Lozano
- Polyxeni Kotoula
- Israel Domingo Basilio

Il a été porté à la connaissance de la Société que le nouveau siège social de son associé unique, Forbach Invest S.à r.l., se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pour la Société

Israel Domingo Basilio

Gérant

Référence de publication: 2012033096/23.

(120043271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Reinhold Singapore S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.063.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of February.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of REINHOLD SINGAPORE SA, having its registered office in L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, incorporated on 30th October 2009 by a deed of the Notary Maître Joseph Elvinger situated in Luxembourg, published in the Mémorial C number 2304 of the 24th of November 2009 that their Articles of Incorporation have not been amended.

The meeting was opened at 4.00 p.m. and was presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairwoman appointed as secretary and the meeting appointed as srutineer Ms. Fiona Finnegan, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

II) It appears from the attendance list that 1000 shares representing the entire issued share capital of the Company are present or represented at the meeting.

III) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of Modern Treuhand SA, situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator.

V) After this had been set forth by the President and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the President submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVES to dissolve and put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting RESOLVES to appoint as liquidator Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and to grant to the liquidator the powers and authority such as provided by article 144 of the Luxembourg company law.

The liquidator is authorized and empowered to carry out all transactions provided in article 145 of the Luxembourg company law without the authorization of the general meeting of the shareholders where such authorization is required.

The liquidator may relieve the registrar of mortgages from proceeding ex officio to a registration; waive all property and similar rights, charges, liens, mortgages, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, lien, mortgage, seizure, attachment or other opposition. The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and he may rely on the company's accounts.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions unless otherwise provided by the shareholders' meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned.

Evaluation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de REINHOLD SINGAPORE SA, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, constituée le 30 octobre 2009 suivant acte reçu par le Notaire Maître Joseph Elvinger situé au Luxembourg publié au Mémorial C n° 2304 du 24 novembre 2009 et les articles de constitution n'ont pas été modifiées.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant au Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Fiona Finnegan, employée, demeurant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1000 actions représentant l'entièreté du capital émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.

2. Nomination de Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme liquidateur et détermination des pouvoirs à confier au liquidateur.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DECIDE de nommer comme liquidateur Modern Treuhand SA, situated at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription d'office; il peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, sûretés ou hypothèques ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, sûreté, hypothèque, saisie ou autre opposition. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers et en l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée des actionnaires, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 février 2012. Relation: LAC/2012/9354. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2012030574/113.

(120039676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

**DSFL, DanceSport Fédération Luxembourg, Association sans but lucratif,
(anc. F.L.D.A., Fédération Luxembourgeoise de Danse pour Amateurs).**

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 4.744.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 11 février 2012

En date du 11 février 2012, l'assemblée générale a décidé de modifier ses statuts comme suit:

- L'alinéa c) de l'article 3 est remplacé par le texte suivant:

c) autoriser l'organisation au Grand-Duché de Luxembourg des compétitions et manifestations de la danse sportive nationales et internationales des catégories amateurs et professionnels. Les conditions d'organisation sont décidées par le conseil d'administration de la DSFL;

- L'alinéa 1) h) de l'article 6 est remplacé par le texte suivant:

h) Le droit de vote d'un club se trouve suspendu si pendant l'année de calendrier écoulé il n'a pas compté au moins deux couples permanents actifs. Le droit de vote d'un club se trouve également suspendu s'il n'est pas en règle de cotisation envers la DSFL.

- L'alinéa 1) i) de l'article 6 est remplacé par le texte suivant:

i) Sauf disposition contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions de l'AG sont prises à la majorité relative des voix des membres effectifs présents habilités. En cas de parité des voix, il est procédé à un second vote. En cas de confirmation de la parité, la motion soumise au vote est considérée comme rejetée. Tous les votes sont obligatoirement secrets.

- L'alinéa 3) c) de l'article 6 est remplacé par le texte suivant:

c) Le tribunal fédéral et le conseil d'appel sont composées chacun de trois membres. Les deux organes ne peuvent siéger, délibérer ou juger que si tous les membres sont présents. Dans le tribunal fédéral et le conseil d'appel ne peuvent pas siéger deux ou trois membres d'un même club pour juger d'une affaire.

- L'alinéa 3) d) de l'article 6 est remplacé par le texte suivant:

d) Les membres sont élus par l'AG à la majorité relative des votes exprimés. Le mandat, qui est d'une année, peut être renouvelé.

Référence de publication: 2012032820/29.

(120042973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

AltaFund Invest IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.491.

—
L'associé unique de la société AltaFund Invest IV S.à r.l. a décidé d'élire Yvon Lauret, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 15 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012032723/12.

(120043488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Noble Holding International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 800.725.820,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.368.

—
Par décision des associés de la Société en date du 23 février 2012, il a été décidé:

- De reconnaître la démission de Monsieur Christopher Maan en tant que gérant de la Société, avec effet au 23 février 2012;

- De reconnaître la démission de Monsieur Robert W. Adriaansen en tant que gérant de la Société avec effet au 23 février 2012; et

- D'approuver la nomination de Monsieur David Dujacquier, résidant professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 23 février 2012.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé de:

- David Dujacquier;
- Alan Hay; et
- Alan P. Duncan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012033033/22.

(120043219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

AltaFund Invest V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.493.

L'associé unique de la société AltaFund Invest V S.à r.l. a décidé d'élire Yvon Lauret, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 15 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012032724/12.

(120043487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Codemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3640 Kayl, 28, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.450.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 15 Mai 2011 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Pierre MALAY, Ingénieur, né le 6 Février 1948 à Sart-les-Spa (B), demeurant 7, Rue Joseph Wauters - B-4570 Marchin.

- Monsieur Guy MALAY, Directeur technique, né le 22 Octobre 1953 à Sart-les-Spa (B), demeurant 16, Chemin de la Xhavée - B-4130 Esneux.

- Monsieur Jean-Claude DEFOURNY, Ingénieur, né le 19 Avril 1949 à Battice (B), demeurant 70, Rue de la Clé -B-4650 Herve.

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur André THUNUS, Expert-comptable, né le 26 Mars 1959 à Malmedy (B), demeurant 8B, Pré Messire - B-4970 Stavelot.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

2 - Conformément à l'Article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Pierre MALAY, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2012033212/30.

(120043232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.
